



3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon
66 280 SALEILLES
Tél : 04.68.22.18.53 – Mail : contact@reart66.fr

Extrait de délibération du Comité Syndical 66280 SALEILLES

Séance du
Mercredi 9 septembre 2026

Date de la Convocation au Comité Syndical	Nombre de conseillers Titulaires en exercice	Nombre de conseillers Suppléants en exercice	Présents	Procurations	Voix	Absents
1 ^{er} septembre 2026	40	40	29	0	29	11

Délibération N° 2026 – 75

L'an deux mille vingt-six et le neuf septembre, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, convoqué le 1^{er} septembre 2026, s'est réuni dans la salle des fêtes de Trouillas, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, Président.

Etaient présents :

PMM CU : MMES DE NOELL-MARCHESAN Isabelle _ MAILLOCHAUD Alexandra _ MARTINEZ Stéphanie _ POLATO Myriam _ RENARD Arlette _ RODRIGUEZ Christine.
MS. CALLAREC Yannick _ CORDERO Alain _ DELCLOS Jordi _ FORT Max _ FOUR Jean-Louis _ MODICA Marc _ MORICONI Jean-Charles _ PARE Patrice _ REGNIER Jean-François _ TORRENS Jean-Claude.
CC Sud Roussillon : MMES DARDENNE Myriam _ TORRES Sylvie _ VALENZUELA Hélène.
MS. MAGDALOU Jean-André _ MANAS Christophe _ THIBAUT Jean-Jacques _ TOIX Laurent.
CC Aspres : MMES LESNÉ Maya _ TALABERE Isabelle.
MS. BASSAGET Jean-Marc _ BOCKTAELS Germain _ LEMAIGRE Philippe.
CC ACVI : M. AYBAR Patrice.

Etaient absents et excusés :

PMM CU : MME. DOGOR-SUCH Sandrine.
M. TIBAC Max.
CC Sud Roussillon : MME LAURENT Catherine.
MS. DEL POSO Thierry _ TORRES Jean-Louis.
CC Aspres : MS. AMOROS Michel _ CAMSOULINES Hervé _ DE MAURY Loïc _ MELGAR Antoine _
CC ACVI : MS. FORTEL Steve _ ORTAL Pierre

Avaient donné procuration :

NÉANT

Assistaient également à la séance :

MMES BOSSOREIL Sandrine _ PAGANO Manuela _ PÉRRÉE Isabelle _ PLAGNES Christelle _ VERGNES Lorie.
MS. BRETEAU Philippe _ CRETON Michel _ JORDA Edmond _ MIVIÈRE Roland.

A été élu secrétaire de séance :

M. FORT Max.

Délégation de pouvoir au Bureau

Dossier présenté par Monsieur Jean-Claude TORRENS, Président.

Le conseil syndical,

Vu le CGCT et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-9 et L 5111-10 ;

Vu Les statuts du syndicat mixte des bassins versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire ;

Vu la délibération portant élection du Président et des membres du bureau ;

Vu la délibération n°2026-38 du 21 mai 2026 donnant délégation de pouvoir au Bureau ;

Considérant que pour faciliter la gestion du syndicat et être plus réactif le conseil syndical peut donner délégation au bureau, pendant la durée du mandat, de certaines attributions ;

Considérant que la précédente délibération de délégation de pouvoir au Bureau ne permettait pas un fonctionnement efficace du Syndicat ;

Considérant que, en dehors des cas expressément mentionnés ci-dessous et en dehors des délégations données au Président le conseil syndical doit être saisi,

Monsieur le Président propose que les attributions ci-dessous soient confiées par délégation au bureau :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dont le montant est compris entre 150 000 € HT et 300 000 € HT.
- Conformément à l'article **L. 5211-10 du CGCT**, le président rendra compte, lors de chaque réunion du comité syndical, des décisions prises dans le cadre de la présente délégation.

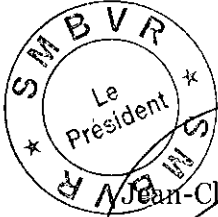
Le comité syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **DONNE** délégation au bureau pour les actes mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

**Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.**

Le Président


Jean-Claude TORRENS